

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 5 SEPTEMBRE 2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2017 est-il adopté ?

1° - GRDF : REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ - ANNÉE 2017 :

État des redevances dues par GRDF pour l'occupation du Domaine Public : **352 €**

Longueur des réseaux : 5 662 m

TR = Taux de revalorisation : 1,18

Formule : $(0,035 \times L + 100) \times TR$ soit $0,035 \times 5\,662 \text{ m} + 100 \times 1,18 = 352 \text{ €}$

Êtes-vous d'accord pour ce montant ? (vote)

2° - ENEDIS :

Montant de la redevance due par ENEDIS pour occupation du Domaine Public : **229 €**

Formule de calcul : $(P \times 0,183 - 213) \times 1,3075$

P = Population : 2 121 habitants

Êtes-vous d'accord pour ce montant ? (vote)

3° - INFORMATION SARL KIK :

Le contrat a été renouvelé par la Communauté de Communes Maine Saosnois avec une formule 24 h/24 h avec intervention dans un délai maximum de 6 heures.

☞ Les chatons doivent **obligatoirement** être amenés avec la mère.

☞ L'animal doit impérativement être accompagné d'un ordre de mise en fourrière établi par l'autorité municipale portant le timbre humide de la Commune et la signature de l'agent municipal qualifié.

Les captures et déplacements sont compris dans le contrat.

4° - CINÉMA :

Changement de prestataire.

5° - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (Dépenses affectées à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

Le Trésor Public nous demande de détailler les dépenses que le Conseil Municipal souhaite affecter à cet article.

Nous vous proposons les dépenses suivantes : *Mariages – Décès – Anniversaires – Parrainages Civils – Départs à la retraite – Fête de la Libération – Feux d'Artifice – Fleurissement – Congrès – Vœux du Maire – Inaugurations – Repas élections – Médailles – Animations Bibliothèque (Mots divers etc...) – Spectacles de Noël – Expositions – Chèques cadeaux Noël ou Bons d'Achat....)*

Cette liste n'est pas exhaustive

(vote)

6° - SUBVENTIONS :

☐ - Le 1^{er} août 2017, la Commune était destinataire d'un mail de « Cap Santé Sarthe » nous informant qu'un de nos administrés avait réussi avec succès son entretien pour une bourse « Cap Santé ».

Sa formation débutera à l'université d'Angers et du Maine dans le but de devenir un professionnel de santé.

La Commune a la possibilité d'abonder cette bourse en vue de l'accompagner dans son projet et ainsi souligner l'implication de la collectivité dans la politique de démographie médicale.

Le montant est libre.

☐ - L'Association JC Foot de Bonnétable a été créée en mai 2017 et a pour objet d'aider des joueurs de football amateurs à franchir des paliers.

Souhaitez-vous verser une subvention ? (vote)

7° - CRÉATION D'UN SERVICE T.V.A. : TRAVAUX BOULANGERIE :

Tous locaux destinés à un usage professionnel sont de plein droit assujetti à la T.V.A.

Nous vous proposons de créer le **service n° 4 « Boulangerie »**.

Une déclaration de T.V.A. trimestrielle sera effectuée par nos services par voie dématérialisée.

Cela permettra une récupération de la T.V.A. à 20 % sur tous les travaux entrepris.

8° - EMPRUNT 150 000 € : BOULANGERIE :

Comme convenu lors du dernier Conseil Municipal, nous avons sollicité les banques en vue d'un emprunt de 150 000 € qui sera compensé par un crédit-bail avec option d'achat au nom des nouveaux boulangers.

☐ Crédit Mutuel sur 15 ans :

Taux fixe : 1,43 % à échéances constantes
Frais : 150 €

☐ Crédit Agricole sur 15 ans :

Taux fixe : 1,45 % à échéances constantes
Frais : 500 €

9° - POINT SUR L'APPEL D'OFFRES DES TRAVAUX DE LA BOULANGERIE :

L'ouverture des plis a eu lieu mardi 29 août après-midi. M. LUBIN, architecte, analyse les offres et nous remettra son analyse le mardi 5 septembre 2017.

Un point sera fait en séance.

10° - DÉCISION MODIFICATIVE – OPÉRATION D'ORDRE (SALLE OMNISPORTS) :

Pour intégration de l'avance forfaitaire dans la somme finale du lot n° 4 (Entreprise S.M.A.C.).

Investissement (dépenses) : - 7 516,36 € (mandat à l'article 2313-041)
Investissement (recettes) : + 7 516,36 € (mandat à l'article 238-041)

11° - VENTE TERRAIN CIDRERIE :

En décembre 2016 a été signée la vente entre la Commune et la Cidrerie du Calvados.

Nous avons reçu l'acte de vente en juillet 2017 avec un montant inscrit de 30 849 €. La délibération prise au début de la transaction indique 30 000 €.

Donnez-vous l'autorisation de modifier ce montant et de le porter à 30 849 €? (Vote)

12 - GIRATOIRE RUE DE MAMERS :

La société EIFFAGE, titulaire du marché du rond-point rue de Mamers, a rencontré quelques difficultés lors des travaux.

Ces travaux nécessitent un avenant au marché.

(vote)

13° - INFORMATION BOULEVARD DE LA GARE – RUE DU Dr PAUL CHEVALIER :

L'appel d'offres a été lancé le 10 août 2017 sur le site du Conseil Départemental de la Sarthe.

Les entreprises ont jusqu'au 15 septembre 2017, 12 h 00 au plus tard pour remettre leurs offres. L'ouverture des plis aura lieu **lundi 18 septembre 2017 à 15 h 00**. Mme ARNAUD (*DCI Environnement*) analysera les offres pour une attribution au Conseil Municipal d'octobre.

14° - VOIRIE 2017 :

La Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes concernant la petite voirie s'est réunie le 31 août 2017, un point sera fait en séance.

15° - RESTRUCTURATION DU PERSONNEL :

Les contrats aidés sont dorénavant supprimés et ce depuis le 1^{er} août 2017.

Nous avons modifié les emplois du temps du personnel et recruté sur le poste d'un agent communal, deux mi-temps pour assurer la restauration scolaire.

Ces modifications ont un impact sur la masse salariale pour 1001 € charges comprises/mois.

(vote)

16° - REMERCIEMENTS SUITE À VERSEMENT DE SUBVENTIONS :

☞ Le Conciliateur de Justice,

☞ M. PROVOST pour l'Association du Jardinier Sarthois,

☞ La Fondation du Patrimoine,

☞ Le BTP CFA de la Sarthe qui nous informe en même temps de la réussite de Paul LEROUX à son examen (*CAP Installateur Sanitaire*)

☞ Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) pour l'accueil réservé par la Commune le 11 septembre 2017 à l'occasion de la 5^e édition de l'opération « Cet été la Sarthe destination Sport »

☞ Association Marolles Fête son Comice

17° - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU PROJET ÉOLIEN SUR LES COMMUNES DE SAINT-AIGNAN ET JAUZÉ :

Projet d'exploitation par la SAS « Éoliennes de Trente Arpents » d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent comprenant notamment 7 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur les territoires des Communes de Saint-Aignan et Jauzé.

18° - DÉPART DE M. Bernard SOUBIRAN (Trésorier de Marolles) POUR SAUMUR :

Il sera remplacé par M. Bruno BUCHET, actuellement comptable de la trésorerie de Connerré.

19° - BOÎTE À IDÉES :

Mme Claudine AVIGNON demande l'installation de ralentisseurs rue Henri et Charles Chardon, dans la mesure du possible. Vitesse limitée à 30 km/heure non respectée.

20° - PROJET DE RAPPROCHEMENT DES TROIS EHPAD MUNICIPAUX MAROLLES-LES-BRAULTS, NOGENT-LE-BERNARD, NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS :

21° - QUESTIONS DIVERSES :